



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/03/2024  
Reçu en préfecture le 13/03/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240312-D2024\_30\_SI-AR

## DECISION 2024-30

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

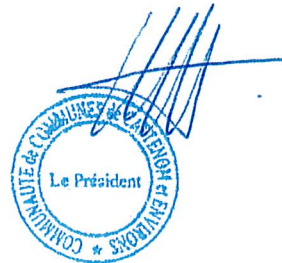
Le marché de service « Mission de programmation fonctionnelle, technique et environnementale pour la construction d'un pôle entrepreneurial » est conclu le 12 mars 2024 avec la société AEDIFICEM située à 51370 CHAMPIGNY, pour un montant total de 38 250,00 € H.T. soit 45 900,00 € T.T.C.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 mars 2024

Le Président  
Michel PAQUET



*Décisions / Publication sur le site de la CCCE le 06 AOUT 2024*